

BV.

CONSEIL D'ETAT . RAAD VAN STATE LEGISLATION . WETGEVING L
- 15-02-1986
Transmis à M. <i>Coordination</i> Overgemaakt aan de H.

L. 17.105/2.

ROYAUME DE BELGIQUE.

AVIS DU CONSEIL D'ETAT.

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre, saisi par le Président de l'Exécutif de la Communauté germanophone, le 30 janvier 1986, d'une demande d'avis, dans un délai ne dépassant pas trois jours, sur un avant-projet de décret "portant approbation de la Troisième Convention A.C.P.-C.E.E. de Lomé, signée le 8.12.1984" a donné le 3 février 1986 l'avis suivant :

INTITULE.

L'intitulé doit viser non seulement la Troisième Convention A.C.P. - C.E.E. de Lomé, mais également les Protocoles, l'Acte final et les Déclarations annexées ainsi qu'un échange de lettres, signés aussi à Lomé le 8 décembre 1984.

L'intitulé devrait dès lors être rédigé de façon analogue à celui du projet de loi soumis au Parlement (Doc. Chambre 1228, sess. 1984-1985, n°s 1 et 2; Doc. Sénat 913, sess. 1984-1985, n°1). La rédaction suivante est proposée :

"Avant-projet de décret portant approbation de la Troisième Convention A.C.P. - C.E.E. de Lomé avec les Protocoles, l'Acte final et les Déclarations annexées ainsi qu'un échange de lettres, signés à Lomé le 8 décembre 1984".

DISPOSITIF.Article unique.

La rédaction suivante est proposée :

"Article unique.-

La Troisième Convention A.C.P. - C.E.E. de Lomé avec les Protocoles, l'Acte final et les Déclarations annexées ainsi qu'un échange de lettres, signés à Lomé le 8 décembre 1984, sortiront leur plein et entier effet".

CK.

- 3 -

L. 17.105/2.

SIGNATURE.

Il y a lieu, comme dans la formule de proposition,
d'écrire : " ... Ministre communautaire des Finances, ...".

La chambre était composée de

Messieurs :	J. LIGOT	président de chambre,
	A. VANWELKENHUYZEN,	conseillers d'Etat,
	P. FINCOEUR,	
	Cl. DESCHAMPS,	assesseurs de la
	P. GOTHOT,	section de législation,
Madame :	M. VAN GERREWEY,	greffier.

Le rapport a été présenté par M. Y. KREINS, auditeur adjoint

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,

M. VAN GERREWEY.

J. LIGOT.